

# LE LIEN

## Edito



Madame, mademoiselle, Monsieur,

Au mois de mars, et malgré la présence d'une seule liste, la participation aux élections municipales a été à Lassy de 64,35%, supérieure à la moyenne nationale, 62,13%.

Vous avez ainsi été 86.37 % à faire confiance à la liste « Vivre Lassy », et je vous en remercie.

Ce résultat est un encouragement pour la nouvelle Municipalité, à continuer la politique de prospérité que nous avons mis en œuvre, et dont les effets se voient désormais clairement, en particulier dans le développement des opérations d'urbanisme.

Le plan de développement, élaboré pour 10 années, va faire croître la commune entre 3,5 et 5% par an.

C'est pour tenir compte de cet accroissement, que la Municipalité a réfléchi à une politique jeunesse, dont la mise en place s'est concrétisée ce mois-ci, par l'arrivée d'un animateur.

D'ores et déjà, plus de 15 jeunes ont fait sa connaissance, et ont commencé à imaginer des activités. Un local a été aménagé à leur intention, derrière la Mairie, dans l'attente de la disponibilité du local « jeunes », intégré à l'espace intergénérationnel.

Le projet de l'espace intergénérationnel va entrer dans la phase des appels d'offres. Un aperçu du bâtiment est présenté en pages intérieures dans le DOSSIER. Cet espace intégrera la médiathèque, au sein de laquelle l'animateur interviendra également.

Concernant les nouveaux rythmes scolaires, un nouveau décret nous est parvenu ces jours derniers. Il nous contraint à reconsidérer l'organisation imaginée à l'automne dernier. Néanmoins, si un nouvel emploi du temps était proposé, il serait comme le précédent, élaboré de manière à ne pas perturber les vies familiales. Quoiqu'il en soit, ce nouveau revirement arrive bien tard, et nous l'espérons, ne perturbera pas la prochaine rentrée.

Afin de permettre aux Lasséens d'avoir accès au haut débit internet, deux opérations d'infrastructures sont programmées. La première opération, qui concerne environ 90% de la population, sera mise en œuvre avant la fin de cette année. Une armoire de télécommunication va être installée dans le cadre de ce projet, devant le préau de la Mairie. La seconde opération, plus complexe, concerne en particulier les habitants autour de la route de Guignen. Elle devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2015.

Enfin, les « Arts2rues » auront lieu cette année le samedi 7 juin. Vous trouverez la programmation en page intérieure. Comme vous pouvez le voir sur l'affiche en couverture cette année la fête se déroulera sur le thème du « Brésil et de la salsa ». Les enfants pourront y envoyer leurs parents dès 15h00.

M. le Maire

Directeur de la publication	D. LE CHÉNÉCHAL
Rédacteur en chef	V. LE DUC
Comité de rédaction	F. NOËL et V. LE DUC
Tirage	650 exemplaires
Impression	Imprimerie CREA PRINT

imprimé sur papier recyclé

VIE MUNICIPALE p. 3-6



VIE ÉCONOMIQUE p. 6



VIE SCOLAIRE p. 8 à 10



VIE CULTURELLE p. 14-15



VIE ENFANCE-JEUNESSE p. 16-19



VIE INTERCOMMUNALE p. 20-22



VIE ASSOCIATIVE p. 22-23



## Dossier

La future médiathèque,  
le 3<sup>ème</sup> lieu à venir

p.12-13





Mr Noël Franck : la lande du canut

### Horaires de la mairie



Lundi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mardi	9h00 - 12h00	16h00 - 18h00
Mercredi	9h00 - 12h00	
Jeudi		15h00 - 18h00
Vendredi	9h00 - 12h00	15h00 - 18h00
Samedi	9h00 - 12h00	

### Parution du prochain bulletin Le Lien N°124

Parution du prochain bulletin de **Juillet/Août/Septembre 2014** semaine du **30 juin**.

Les articles pour Le **Lien n° 124** sont à déposer en Mairie ou à envoyer par e-mail : [adjoint3.lassy@orange.fr](mailto:adjoint3.lassy@orange.fr) pour le **9 juin**. Spécifier en objet sur le mail : Article pour le LIEN.

La commission demande que les articles soient de 15 à 20 lignes maximum, accompagnés éventuellement soit d'un logo, d'une image, ou d'une ou plusieurs photos. Les informations associatives (textes et photos) sont éditées sous l'entière responsabilité de leurs auteurs.

La relecture du LIEN dans sa forme est assurée par le comité de rédaction.

# LA VIE MUNICIPALE

## Comptes rendus des conseils municipaux

Nous vous rappelons que les comptes rendus complets des réunions sont disponibles à l'accueil de la mairie et sur le site internet de la commune : <http://www.lassy35.fr/>

### Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 6 février 2014

#### • ENVIRONNEMENT- ASSAINISSEMENT : RAPPORT 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Le rapport est disponible pour consultation en mairie.

Le rapport présente les caractéristiques techniques du service public sur le territoire de la commune, la tarification et les recettes du service, les indicateurs de performance (techniques et financiers), le financement des investissements du service et les actions de solidarité et de coopération décentralisée.

Les principaux éléments de ce rapport sont :

- 830 habitants raccordés pour 272 abonnements domestiques en 2012 et 20 644 m<sup>3</sup> facturés,
- Forte présence d'eau parasitaire sur le réseau eaux usées, estimée à 90 000 m<sup>3</sup>,
- 11 tonnes de boues produites
- Distribution : 8.012 km de réseaux
- Prix : 216.80 € pour 120 m<sup>3</sup> au 01/01/13, en baisse de 0.55 % par rapport au 01/01/12, le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m<sup>3</sup> consommé .

Le conseil municipal a décidé de prendre acte et d'adopter le rapport d'activité annuel 2012 de l'assainissement

Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 6 février 2014

#### • AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.- AIDE A L'INSTALLATION D'UNE EPICERIE

Le fonds de commerce du bar devrait être vendu fin mars 2014. Le futur acquéreur souhaite, en plus du bar, y développer une activité épicerie de proximité et a sollicité la commune pour bénéficier d'une aide à l'installation remboursable.

Cette aide, d'un montant de 15 000 €, est nécessaire pour boucler le plan de financement de l'acquéreur et consiste en l'acquisition de matériel et de mobilier (vitrines, tables, chaises....).

La commune avancerait la somme de 15 000 € pour acquérir le matériel et faciliter ainsi l'implantation du commerce de proximité. La commune de LASSY sera donc propriétaire des biens achetés et les mettra à disposition du futur acquéreur en contrepartie du versement d'un loyer avec option d'achat.

Une convention de type crédit bail sera signée avec le futur acquéreur pour fixer un échéancier de remboursement sur une durée maximale de 6 ans et déterminer les obligations du preneur. Au terme de la convention et si l'acquéreur a rempli toutes ses obligations, il sera propriétaire du matériel.

Afin de préserver l'activité économique du centre bourg le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de valider l'octroi de cette aide à l'installation pour un montant de 15 000 €.

#### • ACTES RELATIFS AU DROIT D'OCCUPATION OU D'UTILISATION DES SOLS- TAXE D'AMENAGEMENT SUR LES ABRIS DE JARDIN

Tous les travaux de constructions ou d'extension nécessitant une autorisation d'urbanisme sont soumis à la taxe d'aménagement. La loi du 29 décembre 2013 permet de moduler le taux de la taxe d'aménagement pour les abris de jardin soumis à déclaration préalable, indépendamment des autres travaux de constructions ou d'extension.

Le taux de la taxe d'aménagement est de 5 % sur Lassy, ce qui peut entraîner des montants de plusieurs centaines d'euros pour la construction d'un simple abri de jardin.

Le bureau municipal, la commission Finances réunie le 27 janvier 2014 et la commission Urbanisme du 19 février 2014 proposent de ramener le taux de la taxe d'aménagement sur les abris de jardin à 0.5 %.

Par ailleurs, la modification du taux de la Taxe d'aménagement sera prise en compte à compter du 1er janvier 2015.

#### • DECISIONS BUDGETAIRES- COMPTES ADMINISTRATIFS COMMUNE

Le compte administratif 2013 fait apparaître un montant total de dépenses de 1 439 903.43 € et un montant total de recettes de 1 408 536.54€.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses 2013	742 307.61€	697 595.82€	1 439 903.43 €
Recettes 2013	948 307.59 €	460 228.95 €	1 408 536.54 €
Résultat de clôture de l'exercice 2013	205 999.98 €	- 237 366.87 €	- 31 366.89 €

Celui-ci, en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal, fait apparaître :

- Un excédent de clôture de la section de fonctionnement d'un montant de 205 999.98 €,

- Un excédent de clôture de la section d'investissement d'un montant de 288 037.79€.

Le résultat global représente donc un excédent global de clôture de 494 037.77€.

#### • DECISIONS BUDGETAIRES- BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE

##### Budget primitif commune 2014

##### Section de fonctionnement Dépenses

En section de fonctionnement, les dépenses totales s'élèvent à 920 050.00 €. Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres- Libellés	Montants en €
011 - Charges à caractère général	254 950.00 €
012 - Charges de personnel	384 468.00 €
014 - Atténuation de produits	8 125.00 €
022 - Dépenses imprévues Fonctionnement	0.00 €
023 - Virement de la section d'investissement	103 997.00€
042 - Opération d'ordre entre section	29 230,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	115 984.00 €
66 - Charges financières	21 796.00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 500,00€
<b>DÉPENSES DE L'EXERCICE</b>	<b>920 050,00 €</b>

##### Section de fonctionnement Recettes

En fonctionnement, les recettes totales s'élèvent à 920 050.00 €. Les principaux chapitres du budget primitif de la commune se résument ainsi :

Chapitres - Libellés	Montants en €
013 - Atténuations de charges	5 000.00 €
70 - Produits de services	45 800.00 €
73 - Impôts et taxes	584 594.18 €
74 - Dotations et participations	272 943.00 €
75 - Autres produits gestion courante	7 000.00€
76 - Produits financiers	10,00 €
77 - Produits exceptionnels	4 702.82 €
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b>	<b>920 050.00 €</b>

Les ressources de la commune proviennent des produits des services municipaux, des contributions directes (taxe d'habitation et taxes foncières), des dotations, des subventions et participations et des produits de gestion courante.

Section d'investissement

##### Dépenses

En investissement, les dépenses totales s'élèvent à 1 236 551.77 €. Après avoir présenté les grandes opérations de l'année, les dépenses d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	Crédits de report	Propositions nouvelles	TOTAL
020	Dépenses imprévues Inv		747.77 €	747.77 €
16	Remboursements d'emprunt		71 410.00 €	71 410.00 €
20	Immo. incorporelles	6 000.00€	60 000.00 €	66 000.00€
21	Immo. corporelles	18 800.00€	92 700.00 €	111 500.00 €
23	Immo. en cours	715 400.00 €	271 494.00 €	986 894.00 €
	<b>Dépenses</b>	<b>740 200.00 €</b>	<b>496 351.77€</b>	<b>1 236 551.77 €</b>



## Recettes

En investissement, les recettes totales s'élèvent à 1 236 551.77€ Les recettes d'investissement se résument ainsi :

Chapitres	Libellés	TOTAL
001	Excédent 2012	288 037.79 €
021	Virement de la section de fonctionnement	103 997.00€
10	Dotations	387 110.98 €
13	Subventions d'investissement	428 176.00 €
16	Emprunt et dette assimilée	0.00 €
040	Opérations d'ordre entre sections	29 230.00 €
	<b>Recettes</b>	<b>1 236 551.77 €</b>

## Principales délibération adoptées par le conseil municipal du 5 avril 2014

DESIGNATION DES REPRESENTANT.- ADMINISTRATIF : DESIGNATION DES COMMISSIONS ET DESIGNATION DES MEMBRES

A lire en page 11

### ETAT CIVIL



• Naissances : 3 en Avril



• Décès :  
Le 23 Avril 2014, Mr DENIS René

### TRAVAUX



#### • Un ralentisseur rue de la mairie

Afin de réduire la vitesse des véhicules circulant dans le bourg, un ralentisseur a été construit rue de la mairie. Espérons que cet aménagement soit efficace et qu'il rappelle à certains conducteurs que la traversée d'une agglomération se fait à vitesse réduite..



#### • Des incivilités au terrain des sports

Suite à des actes de vandalismes se traduisant par la présence de Tags (aux propos peu scrupuleux), les services techniques de la commune ont repeint le bâtiment du terrain des sports. Il est dommage que des talents artistiques soient voués à des fins destructrices comme on peut le voir sur ces photos.

Avant rénovation de peinture



Après rénovation de peinture



## URBANISME

La poursuite de la construction des Lotissements du haut Thébault et des Chettes



## LA VIE ÉCONOMIQUE

### LE SYMPATHIC BAR

Depuis le début du mois d'avril, Mme THOMAS, est la nouvelle propriétaire du « Sympathic bar ». Les horaires d'ouverture sont modifiés, désormais **Mme THOMAS vous accueille du lundi au samedi de 7h00 à 19h45 (sauf le mercredi jour de fermeture) et le dimanche de 9h00 à 13h30 et de 17h00 à 19h45.**

Mais il ne s'agit pas d'une simple réouverture, de nouveaux services vous sont proposés. En effet Mme THOMAS a créé une petite épicerie d'appoint dans laquelle vous trouverez des produits alimentaires secs (biscuit, café, céréales...), frais (charcuterie, laitage...) et surgelés (pizzas, plats cuisinés...). Un dépôt de pain est mis en place le dimanche à partir de 17h00.

A côté des produits habituellement vendus (tabac, jeux à gratter...) il sera possible d'acheter des timbres. A l'avenir, Mme THOMAS souhaite développer les services du « Sympathic bar » en proposant aux lasséens de pouvoir effectuer de petits retraits d'argent (négociations en cours avec les banques) et en devenant lieu de livraison pour certains colis postaux.



### SERVICE TAXI MIKE

**M SABELLA Michel** va débiter son activité d'artisan taxi durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine de juin. M SABELLA, qui habite la commune, a décidé après une carrière de 20 ans dans le commerce, de prendre un nouveau départ en créant sa société de taxi.

Il se tient à votre disposition pour « tous parcours, toutes distances et à toutes heures » (y compris les retours de discothèque). M SABELLA peut accueillir jusqu'à 4 personnes dans son véhicule.

Étant stationné à LASSY, il n'y a donc pas de course d'approche lorsqu'il vous prendra à la porte de chez vous (la course d'approche est le montant facturé entre le point de départ du taxi et la prise en charge du client).



# ÇA S'EST PASSÉ À LASSY

## TOURNOI DE MOLKY AU COMPLEXE SPORTIF, LE 3 MAI 2014



## LA CÉRÉMONIE DE COMMÉMORATION DU 8 MAI 1945 PLACE ST MARTIN.





# LA VIE SCOLAIRE

« Plus d'arbres, plus de vie », un événement important dans la vie de l'école.

Dans le cadre des activités de Sciences et Technologie portant sur la question de la biodiversité dans la forêt, les élèves de la classe de CM1 ont participé à l'action intitulée « Plus d'arbres, plus de vie ».

Ce projet, lancé il y a trois ans par l'Office Français pour l'Education à l'Environnement en Europe, permet aux écoles de planter des arbres. La municipalité a adhéré très vite au projet en délimitant des espaces verts qui ont permis aux 17 élèves (et à quelques parents accompagnateurs) de planter chacun un arbre (jardin public, stade municipal, lotissement du Clos de la Noé...). Cette année plusieurs milliers d'arbres, offerts par l'OFEEE et l'Interprofession Nationale France Bois Forêt, seront plantés sur tout le territoire national.

Cette plantation a eu lieu, le jour du printemps, sous un soleil radieux.

Pour fêter cet événement important, les élèves avaient préparé des poèmes dédiés aux arbres. Ils les ont récités avec une grande sensibilité (sous l'œil attentif de Serge...).





# Plus d'arbre, plus de vie...

## Jules Supervielle Le premier arbre

C'était lors de mon premier arbre,  
J'avais beau le sentir en moi  
Il me surprit par tant de branches,  
Il était arbre mille fois.

Moi qui suis tout ce que je forme  
Je ne me savais pas feuillu,  
Voilà que je donnais de l'ombre  
Et j'avais des oiseaux dessus.

Je cachais ma sève divine  
Dans ce fût qui montait au ciel  
Mais j'étais pris par la racine  
Comme à un piège naturel.

C'était lors de mon premier arbre,  
L'homme s'assit sous le feuillage  
Si tendre d'être si nouveau.

Était-ce un chêne ou bien un orme  
C'est loin et je ne sais pas trop  
Mais je sais bien qu'il plut à l'homme  
Qui s'endormit les yeux en joie  
Pour y rêver d'un petit bois.

Alors au sortir de son somme  
D'un coup je fis une forêt  
De grands arbres nés centenaires  
Et trois cents cerfs la parcouraient  
Avec leurs biches déjà mères.

Ils croyaient depuis très longtemps  
L'habiter et la reconnaître  
Les six-cors et leurs bramements  
Non loin de faons encore à naître.

Ils avaient, à peine jaillis,  
Plus qu'il ne fallait d'espérance  
Ils étaient lourds de souvenirs  
Qui dans les miens prenaient naissance.

D'un coup je fis chênes, sapins,  
Beaucoup d'écureuils pour les cimes,  
L'enfant qui cherche son chemin  
Et le bûcheron qui l'indique,  
Je cachai de mon mieux le ciel  
Pour ses distances malaisées  
Mais je le redonnai pour tel  
Dans les oiseaux et la rosée.

### Plantation d'arbre

Le jeudi 20 mars à 13h30 la classe de CM1 de Lassy à planté des arbres : 3 Tilleuls cordatas, 3 Érables de l'Atlas, 3 Chataigniers, 3 Chênes rouges d'Amérique, 3 Chênes verts, 3 Tulipiers de Virginie, 3 Tujes, hautes dans la ville de Lassy. Mon Guillaume Hurry, j'ai planté un Érable de l'Atlas qui a été planté au terrain de la famille Le Trince. Je crois que c'est une chance de planter des arbres avec l'école Camille Chaudel de Lassy. J'ai été ému de faire et évenement avec l'association "Plus d'arbre Plus de vie". Des élèves ont récité des poèmes pour l'occasion sur terrain où nous avons planté "jardins public, rue du poteau du bourg, au poteau près du cimetière, entre chez M. Dortal et M. Gouin, derrière le terrain de foot, au lotissement du Clos de la Motte, au terrain de la famille Le Trince.

Guillaume Hurry

Jolie

### Plantation d'arbre

Cette journée particulière était géniale car on a chanté, planté, rigolé. On a planté : 3 Chênes rouges d'Amérique, 3 Tulipiers de Virginie, 3 Chataigniers communs, 3 Tilleuls à petites feuilles. Et chaque fois qu'un enfant plantait un arbre il récitait un poème. Cette journée a commencé à 13h30 et a fini à 16h15. Un monsieur de la commune nous a accompagnés.

Cette demi-journée a été super bien.







Leclion

Nous avons planté des arbres

J'ai aimé la plantation parce que j'aime les arbres et parce que j'étais avec mon copain Arthur.

J'ai hâte de voir sa taille s'élever dans plusieurs années. J'ai planté un Cèdre de Chine. Ils devraient faire de 30 à 40 mètres. J'espère qu'ils pousseront bien. Quand je serai adulte je vais montrer mon arbre à mes enfants. Je leur dirai: "J'ai planté cet arbre quand j'avais 9 ans." Ils auront peut-être la chance de voir les pneumatophores!

## LA VIE PRATIQUE

### UN CLP À VOTRE ÉCOUTE

Si vous souhaitez communiquer sur vos associations, un CLP à votre écoute sur rendez-vous.

René-Jacques Roquais assure la correspondance pour le journal Ouest-France sur les communes de Baulon, Goven et Lassy. Manifestations, assemblées générales, événements sportifs ou culturels.

**Renseignements et contact au 02 99 42 02 17 ou 06 71 71 98 39. [clan.roquais@orange.fr](mailto:clan.roquais@orange.fr)**



### AURÉLIE BAULON CONDUITE

Vous souhaitez passer votre permis de conduire ? Aurélie, de l'auto-école de Baulon vous accueille pour vous renseigner ou vous inscrire

- le lundi et mercredi de 18h à 19h
- le vendredi de 15h à 19h
- le samedi de 10h à 12h

**Vous pouvez également me joindre par téléphone : 09-67-43-71-97**

Formations assurées :  
- Permis B, Conduite accompagnée

L'établissement est agréé pour LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR

**Aurélie Baulon Conduite**



Permis B et AAC



**LE PERMIS A UN EURO PAR JOUR**



# LA VIE MUNICIPALE (Suite)

**LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL : une nouvelle équipe à votre écoute !**

## Les 15 membres du conseil municipal



De gauche à droite :

**1<sup>er</sup> rang :** Hugues MOULARD, Michèle WESTER, François LE MERLUS, **Véronique LE DUC\***, **Didier LE CHENECHAL\***, Franck NOEL, Marie-Annick GAUDICHE, Jean-François BIDAN, Jacqueline COURTEL

**2<sup>ème</sup> rang :** Gaëlle TANGUY, Gérard LEGEAY, Laëtitia GERARD, Olivier SOUTIF, Chantal LE BRIS, Jean-Yves BOURDEVERRE.

**\*Conseiller communautaire**

Le 28 Mars, mise en place du nouveau conseil municipal avec l'élection du maire de LASSY : Mr Didier Le Chénéchal, et, les maires adjoints : Mr Noël Franck, Mme Le Duc Véronique, Mr Le Merlu François et Mme Gérard Laëtitia.

Pendant cette même instance, élections des membres du bureau municipal : Mr Didier Le Chénéchal, les maires adjoints Mr Noël Franck, Mme Le Duc Véronique, Mr Le Merlu François, Mme Gérard Laëtitia, et, Mme Gaudiche Marie Annick conseillère municipale déléguée aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS.

Puis le 5 Avril, désignation des commissions et de ces membres. (voir ci dessous)  
Les 2 représentants élus lors des élections municipales au conseil communautaire à VHBC sont Mr Le Chénéchal Didier et Mme Le Duc Véronique.

EN CHIFFRE

**1049** personnes inscrites sur les listes électorales

**675** votants

**64,35%** participant aux élections municipales

**86.37 %** à avoir fait confiance à la liste « Vivre Lassy »

### FINANCES ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Membres : Franck NOEL (responsable), François LE MERLUS, Marie-Annick GAUDICHE, Jean-François BIDAN, Jacqueline COURTEL, Gérard LEGEAY

### URBANISME – TRAVAUX – AMENAGEMENTS – VOIRIE – EAU- ENERGIE – ENVIRONNEMENT – AGRICULTURE

Membres : François LE MERLUS (responsable), Franck NOEL, Véronique LEDUC, Marie-Annick GAUDICHE, Jean-François BIDAN, Hugues MOULARD, Jacqueline COURTEL, Michèle

### JEUNESSE – CULTURE – SPORT COMMUNICATION - TOURISME SANTÉ PUBLIQUE

Membres : Véronique LEDUC (responsable), Franck NOEL, Chantal LE BRIS, Hugues MOULARD, Olivier SOUTIF, Jean-Yves BOURDEVERRE, Laëtitia GERARD

Le 5 Avril, désignation des commissions et de ces membres :

### SCOLAIRE – PERI SCOLAIRE - ENFANCE - PETITE ENFANCE – ASSOCIATIONS – GESTION DE LA SALLE DES FETES

Membres : Laëtitia GERARD (responsable), Véronique LEDUC, Gaëlle TANGUY, Jean-Yves BOURDEVERRE, Gérard LEGEAY

### Le CCAS et ses membres :

Marie-Annick GAUDICHE (vice-présidente), Franck NOEL, Véronique LEDUC, Michèle WESTER, Jacqueline COURTEL

# Le projet du pôle intergénérationnel intègre la nouvelle médiathèque

## ◆ Le Pôle intergénérationnel : un espace citoyen pour tous les lasséens

Ce projet ce veut être un espace de convivialité où se conjugueront lien social, culture et citoyenneté, intégré à l'environnement dans un paysage rural



## ◆ Au cœur de la zone dynamique de la Commune. Une synergie avec les espaces environnants

Lieu de mixité sociale et des opportunités de rencontre sera :

- « facilitateur social » : En son sein s'opèrera une régénération du lien social, Terreau fécond de sociabilités diverses.
- office de « forums » : encourage l'épanouissement de l'esprit démocratique en offrant un cadre propice à l'échange, aux débats publics, aux rencontres informelles.
- Avec des formes multiples de « vivre ensemble », un cadre convivial propice au bien-être, un coin café et de détente...
- lieu possible de restauration de l'identité communautaire = une mission citoyenne
- il procurera aux Lasséens un ancrage physique autour duquel s'articulera leur existence quotidienne, qui les enracinera dans la communauté et éveillera en eux un sentiment d'appartenance.

## UN LIEU UNIQUE AVEC DES ESPACES DISTINCTS

Médiathèque



**Pour cela un bâtiment unique, polyvalent dans ses fonctions, avec ses espaces aux fonctions distinctes mais des espaces partagés pour un espace de vie commun.**





LA MÉDIATHÈQUE = 3<sup>E</sup> LIEU DE VIE =  
ON S'Y SENT BIEN ET ON Y RESTE

◆ Dans ce lieu, la bibliothèque se transforme en «troisième lieu» pour ses usagers.

La médiathèque : originalité, luminosité, simplicité, sérénité, convivialité, accessibilité pour tous.

Si hier l'activité principale des médiathèques était centrée autour du livre, aujourd'hui, leur priorité doit être bel et bien l'usager, ou plutôt les usagers. L'offre d'une bibliothèque s'étant considérablement diversifiée, le statut de simple lecteur a évolué vers celui d'un usager aux attentes multiples : lecture, musique, films, nouveaux supports numériques, découvertes, échanges, détente, lieu de rencontres. Notre bâtiment intergénérationnel à LASSY doit se bâtir sur le fondement philosophique du concept de 3ème lieu que Mathilde Servet a défini. Si le premier lieu d'une personne est sa maison, le deuxième lieu son travail, le troisième serait celui de la socialisation autour de son quartier, de son village, de sa ville... On y vient en famille ou entre amis, avec ou pour rencontrer ses voisins, pour jouer aux jeux vidéos, boire un café en lisant, acheter des livres, jouer aux échecs, faire de la musique, découvrir les nouvelles technologies de l'information. On y croise aussi commerçants, élus, acteurs de sa ville, artistes. On échange fichiers, cours, conseils. On télécharge de la musique, on visite une exposition, ou on présente ses créations. On peut y trouver une aide en informatique, en comptabilité, en cuisine. Ou encore découvrir des coups de cœur, participer à l'achat des documents. Quelles que soient les évolutions, la médiathèque municipale sera toujours Le lieu public, ouvert et accessible à tous -sans être nécessairement adhérent- un lieu d'accueil ou de passage, « sans contraintes ».

La communauté de commune VHBC (anciennement ACSOR) a mis en place durant l'année 2013 la mise en réseau des 7 bibliothèques du canton. Anne Debray notre bibliothécaire ainsi que l'équipe des bénévoles se sont investis dans ce projet afin d'offrir aux Lasséens une offre optimisée grâce à ce réseau.

**Depuis fin juillet 2013, la bibliothèque de Lassy fonctionne en réseau.** Ainsi, en payant votre adhésion à Lassy, vous pouvez accéder aux six autres médiathèques gratuitement (Baulon, Bourg-des-Comptes, Guichen, Guignen, Goven et St-Senoux).

**Cotisation :**

- 6 € en individuel
- 12 € par famille

La cotisation est à honorer dans la bibliothèque de sa commune d'habitation.



**Modalités de prêt :**

- 10 documents (livres, revues, CD) par personne en totalité sur les médiathèques pour une durée d'emprunt de 3 semaines maximum (possibilité de prolonger).
- 4 DVD (2 fictions et 2 documentaires) par famille en totalité sur les médiathèques pour une durée d'emprunt de 3 semaines maximum

Possibilité de réserver trois documents par personne sur le réseau.

Les documents empruntés sont à déposer à la médiathèque dans laquelle vous avez fait l'emprunt.

Pour connaître les actualités du réseau ou pour consulter le catalogue des six médiathèques, connectez-vous sur **www.mediatheques-est.vhbc.fr**

La plaquette d'information est disponible dans les bibliothèques du réseau et à la mairie.

La bibliothèque propose aux tout petits (0-3 ans) des animations d'éveil musical et d'histoires tout au long de l'année (dates sur le site de la commune et sur le portail du réseau, réservation obligation au 02.99.42.02.87 ou bibliotheque.lassy@wanadoo.fr).

L'équipe municipale et celle de la bibliothèque œuvrent ensemble pour permettre à chacun, de tous les âges, d'accéder à la lecture, à la culture. Nous poursuivons notre travail de réflexion, d'élaboration et de mise en œuvre d'une politique culturelle au service de tous. **Au plaisir de se rencontrer à la bibliothèque et aux Arts2rues le 7 juin prochain.**



**La bibliothèque de Lassy est ouverte :**  
**Le mardi de 16h30 à 18h15**  
**(hors vacances scolaires)**  
**Le mercredi de 15h00 à 18h00**  
**Le samedi de 10h00 à 12h00**



# Samedi 7 juin

de 15h à 1h

Place Saint-Martin

## LA VIE CULTURELLE

### Demandez le programme

# Lassy LES ARTS 2 RUES

### Les Spectacles fixes - place St Martin

15h30 : Pinochietta «tête de bois» avec **les Astroboli**

16h30 : La légende Bélégest avec **la compagnie du Lysandore**

17h45 : Safari loufoque et burlesque avec **Philibert l'explorateur et Malice**

20h00 : Cabaret brésilien haut en couleur avec **Libertação**

21h30 : Concert avec le **groupe KAEL** et les années 80



### La déambulation

15h00 : **La Batucada de Musicole** ouvre le festival en musique

- Dans l'après-midi :
- **Philibert, sa voiture rose** et sa grenouille géante
  - **Félix, ses clowneries**, ses ballons sculptés et ses bulles de savon
  - **Le faune malicieux et l'étrange sorcière** avec leur flûte enchantresse

18h30 : **Libertação et son Carnaval brésilien** vous invite à venir les rejoindre



### Des Ateliers pour tous les âges

- **Le Ring** avec ses **maquillages** et coiffures délirants
- La maison du **déguisement brésilien**
- **La batucada** et ses percussions brésiliennes
- **Du sport avec :**
  - L'US Lassy et son parcours de foot
  - Le skate park des jeunes Guichenaïs
  - Le street golf sur bitume
  - La Pétéca Brésilienne sur le sable



**Pour prolonger la fête, réservez  
dès à présent votre repas brésilien**



# Repas «Feijoada» avec Cabaret brésilien à partir de 19h30

10 €

Menu brésilien  
Feijoada,  
Cuca de banana  
Café



Venez partager le repas organisé par le comité des fêtes.  
Cette année, le Brésil est à l'honneur jusqu'en dans vos assiettes  
Repas brésilien avec « La Feijoada » et « La Cuca de banana ».  
« La feijoada » est un plat très populaire au Brésil, à base de haricots  
noirs (feijão : haricot en portugais), de riz et de viande de porc.  
En dessert, « le cuca à la banane », ce délicieux gâteau Brésilien  
sera confectionné par notre boulanger de Lassy Mr Calvard.

Pensez à réserver votre repas dès maintenant avec le coupon réponse ci-joint dans le bulletin.

## BAULON SPECTACLE GRATUIT LE VENDREDI 13 JUIN A 20H30

**Tempo Musik**, école des musiques actuelles du pays des vallons de Haute-Bretagne, vous invite à venir partager l'enthousiasme de ses élèves qui se feront plaisir en vous interprétant des morceaux éclectiques allant de la chanson française au Jazz en passant par le Reggae et le Rock.

Ce spectacle se tiendra à la salle de la garderie (en face de la salle polyvalente) . En association à ce spectacle la Ludothèque vous proposera des jeux géants ainsi que des jeux de société de 20h30 à 24h00

**Venez nombreux à ce spectacle festif, !**

L'école en profite pour vous signaler ces dates de journées portes ouvertes qui auront lieu **les Samedi 14 Juin et Mercredi 18 Juin 2014 Ainsi que les Vendredi 5 et Samedi 6 septembre 2014**

Lors de ces journées vous pourrez vous renseigner sur nos cours et éventuellement vous inscrire pour l'année 2014-2015.



Pour tout renseignement téléphoner au  
02 99 31 99 04 (entre 9h00 et 20h00)  
Ou adresser un mail à :  
[tempo.musik@wanadoo.fr](mailto:tempo.musik@wanadoo.fr)

# LA VIE ENFANCE - JEUNESSE

C'est suite au diagnostic jeunesse réalisé en 2012 par Caroline AIRAUD, dans le cadre de sa licence professionnelle de coordination de projet d'animation et de développement social et socio-culturel, que le besoin a été démontré que la politique jeunesse de Lassy était une des priorités à prendre en compte par l'équipe municipale et que le recrutement d'un animateur afin de mener et développer les actions en direction de la jeunesse devenait une nécessité. Cette démarche diagnostic a été menée en concertation avec Reunan GIRARD, l'animateur du P.I.J. d'A.C.S.O.R (maintenant VHBC), Cécile LE FLOCH, la coordinatrice du réseau d'Ille-et-Vilaine du CRJ Bretagne, Marcel Gravot de Jeunesse et sport et Véronique LE DUC adjointe déléguée à la jeunesse sur la commune de Lassy et conseillère communautaire déléguée à la jeunesse à l'ACSOR. Aujourd'hui, le 5 Mai 2014, l'animateur jeunesse de la commune a pris ses fonctions.

## Animateur jeunesse, un poste polyvalent aux compétences spécifiques :

**L'animateur jeunesse** a besoin d'avoir une connaissance des publics jeunes, maîtriser les règles à l'accueil collectif des mineurs, gérer les contraintes juridiques et financières en lien avec ses missions. La méthodologie de projet et le travail en équipe, en réseau font partie de son quotidien. Il doit être capable d'animer des activités à destination des jeunes publics, de gérer des conflits, faire preuve d'autorité et d'écoute envers les jeunes. Il doit être une ressource pour les jeunes et la collectivité. L'animateur reste attentif aux différents interlocuteurs et partenaires afin de développer des projets en cohérence et coopération. Aujourd'hui la polyvalence des compétences de l'animateur est nécessaire dans une commune comme Lassy afin d'assurer les différentes missions qui lui sont confiées.

## Ses Missions sont axées sur la jeunesse, le périscolaire avec les nouveaux rythmes scolaires, le développement de la culture et du sport :

Ses Missions sont axées sur la jeunesse, le périscolaire avec les nouveaux rythmes scolaires, le développement de la culture et du sport. Il aura à accueillir et accompagner les jeunes de 11 à 17 ans dans leurs projets, coordonner, créer et porter le projet éducatif communal. Il participera activement aux événements organisés par le service jeunesse et la collectivité, et, au développement de la politique culturelle communale. Une de ses missions sera de diriger et de coordonner les activités en lien avec la réforme des rythmes scolaires.

## Notre animateur à Lassy, qui est-il :

Aujourd'hui, l'animateur jeunesse de la commune est recruté. **Camille PASCAL-SZRAGGEN**, âgé de 30 ans, a pris ses fonctions le 5 mai dernier. En quelques mots, il se présente : « *je suis d'origine Suisse, ce qui explique mon nom j'ai la double nationalité. Aujourd'hui j'habite Rennes, mais j'ai voyagé auparavant ce qui m'a permis d'acquérir de l'expérience auprès de publics divers et mener des missions complémentaires. J'ai pu ainsi développer des compétences dans l'animation et la coordination.* » Camille a suivi une scolarité secondaire à

Lannion, puis un DUST sportif à Rennes 2, pour être éducatif sportif et pouvoir gérer un espace jeune. Il a voulu découvrir la Suisse et il est ainsi parti en Suisse Allemande puis Française. Il a développé une expertise en animation jeunesse dans un centre de loisirs avec la responsabilité du secteur Montagne. Il est parti ensuite à Grenoble où il a travaillé dans deux structures (l'une associative, l'autre municipale) et dans deux espaces distincts. Il a pris la responsabilité d'un espace jeunes des 11/17 ans de milieu défavorisé, et, a participé avec l'équipe de la bibliothèque à un projet de lecture publique « *Renouer le contact entre les enfants en échec scolaire et les livres* » avec la mise en place d'une caravane ambulante. Camille exprime : « *tous les jeunes ont une chance et mon rôle est d'être cette main tendue* ». Il ajoute « *suite à ce projet qui m'a touché, j'ai laissé une empreinte lors de mon passage.* ». Avec

un public d'adolescents de 15ans, il a mené un projet d'un séjour en Corse où il a travaillé sur l'autonomie. Il décide de revenir en Bretagne, où dit-il « *sa personnalité correspond d'avantage aux gens d'ici car les Bretons sont accueillants, avec une proximité, ils ne jugent pas l'autre sur ce qu'il paraît, il l'acceptent comme il est, ne retiennent que le meilleur* ». Il aura diverses expériences en milieu urbain mais aussi en milieu rural.



**Camille, notre animateur jeunesse à Lassy**

## Pourquoi être venu à Lassy ?

Camille explique pourquoi il a postulé à Lassy « *j'ai envie de m'ancrer sur un territoire, de m'investir à long terme, de prendre des responsabilités. J'aime les défis, et à Lassy, tout est à construire et à développer dans l'animation jeunesse. Ce qui est rassurant c'est de pouvoir le faire avec la volonté des élus et un réseau déjà existant pour m'aider dans mes missions.* » Il a déjà mis en place, après quelques jours de prise de poste, un tournoi multi-sport afin d'aller à la rencontre des jeunes. 8 ont répondu présents lors celle-ci, puis une 2ème a été organisée et là 12 jeunes (dont une partie était différente du 1er groupe) sont venus participer à l'activité. Camille constate qu'« *il y a un réel besoin, les jeunes étaient en attente de ma venue. Les rencontres sont constructives, ils ont des idées de projets et recherche quelqu'un pour échanger dessus.* »

Lorsque vous le rencontrerez, vous aurez en face de vous quelqu'un de souriant, d'accueillant, et pour qui « *être attentif à chaque personne* » est un point essentiel dans sa philosophie de vie. Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune, et, de beaux moments de rencontre humaine.



# Fiche de renseignements

## Inscription de :

Nom : \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance :        
 Adresse : \_\_\_\_\_  
 CP :     Ville : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail : \_\_\_\_\_

Responsable du jeune :

Mme/M. \_\_\_\_\_  
 Prénom : \_\_\_\_\_  
 Adresse (si différente de l'enfant) : \_\_\_\_\_

CP :     Ville : \_\_\_\_\_  
 Tél. domicile : \_\_\_\_\_  
 Tél. portable : \_\_\_\_\_  
 Adresse mail : \_\_\_\_\_  
 N° d'allocation CFA ou MSA : \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription et de fonctionnement du centre et les accepte. J'autorise mon enfant à participer à toutes les activités organisées.

Fait à : \_\_\_\_\_  
 Le :       Signature : \_\_\_\_\_

## Droit à l'image :

Je soussigné(e) donne l'autorisation à Vallons de Haute Bretagne Communauté et au Clad d'utiliser et diffuser les photographies représentant mes enfants pour leurs publications.

Le :       Signature : \_\_\_\_\_

## Assurances :

Nous vous conseillons de vérifier auprès de votre assureur si votre police d'assurance couvre les dommages corporels auxquels votre enfant peut être exposé durant les activités. Le cas échéant, nous vous invitons à souscrire une assurance extrascolaire.

# Contacts

## Organisation-Administration

Clad-UFCV Mairie de Guichen  
 Place Georges Le Cornec - 35580 Guichen  
 02 99 57 06 43 - clad.guichen@ufcv.fr

## Structures jeunesse

<b>Baulon</b> 06 28 03 80 28	<b>Bourg-des-Comptes</b> 06 11 61 73 21	<b>Guichen</b> 02 99 57 05 80
<b>Goven</b> 06 63 52 95 74	<b>Lassy</b> 02 99 42 03 33	<b>Saint-Senoux</b> 06 10 37 47 21

## En pratique

### Lieu d'accueil

Complexe Henri Brouillard - 35580 Pont-Réan  
 Tél. (en cas d'urgence) 02 99 42 29 42

### Transports : Horaires de passage du car

**Ligne A**  
 Bourg-des-Comptes/Saint-Senoux/ Guichen/Pont-Réan

Horaires aller		Horaires retour	
Bourg-des-Comptes	9h30	Départ de Pont-Réan	17h30
Saint-Senoux	9h40	Guichen	17h40
Guichen	9h50	Saint-Senoux	17h50
Arrivée à Pont-Réan	10h00	Bourg-des-Comptes	18h00

**Ligne B**  
 Guignen/Lassy/Baulon/Goven

Horaires aller		Horaires retour	
Guignen	9h20	Départ de Pont-Réan	17h20
Lassy	9h30	Goven	17h40
Baulon	9h40	Baulon	17h50
Goven	9h50	Lassy	18h00
Arrivée à Pont-Réan	10h00	Guignen	18h10



Été 2014



Animation Jeunesse Communautaire

# Des loisirs pour les ados de 12/17 ans



## Un accueil à la semaine

**12/14 ans**  
**Choisis ta prog' !**  
 Sport, aventure, musique, expression et création à toi de choisir... En bonus un grand jeu et une activités exceptionnelles.

**15/17 ans**  
**Fais ta prog' !**  
 Tu vas préparer au mois de juin ta semaine de vacances avec les animateurs. Initiatives, événements, sorties et animations. Fais ton choix et éclate-toi!

**12/17 ans**  
**Bivouac tous les jeudis soirs**  
 Une soirée et une nuit exceptionnelles!

**Activités en plus :**  
 Bénévoles à Quartiers d'été pendant 2 jours et 1 nuit.  
 Organisation d'une Nocturnes A.J.C.  
 Cinéma de plein air.

## Des séjours détente et animation

4 jours 16 places

- 12/17 ans 1) Tous à l'eau - du 7 au 11 juillet**  
 En route pour Quiberon, pirogue hawaïenne et paddle rafting au programme. En camping toute la semaine, veillée au coin du feu, baignades et bonne ambiance garanties.
- 12/14 ans 2) Raid sport et nature - du 15 au 18 juillet**  
 En itinérance vélo, du sport à gogo ! Tir à l'arc, escalade, kayak, golf, CO tout près de chez toi. Sous tentes, repas de sportif et découverte de la nature. Encadré par des professionnels.
- 15/17 ans 3) Voyage en péniche - du 21 au 25 juillet**  
 Toute la semaine, viens naviguer sur le canal de Nantes à Brest, à la découverte de ces rives, ces animations, ces rencontres ! L'équipe d'animation prépare des challenges, des activités et des veillées.

## Modalités

**Déroulement des journées**  
 • Arrivée dès 10h • départ à 17h30  
 (message en car possible, horaires au doct.)  
 • Penser à apporter son repas du midi.

**Conditions d'inscription**  
 • Résider à Baulon, Bourg-des-Comptes, Goven, Guichen, Guignen, Lassy ou Saint-Senoux.  
 • Être âgé de 12 ans ou avoir effectué son année de 1<sup>er</sup>.

**Paiement**  
 • Compléter la fiche d'inscription et la fiche sanitaire.  
 • Fournir l'avis d'imposition 2013 sur les revenus 2012.  
 • En son absence, le tarif maximum sera appliqué.  
 • Fournir une attestation préalable à la pratique des activités nautiques (le brevet de natation ne suffit pas. Renseignements auprès des piscines).

**Paiement**  
 • Accepter l'inscription :  
 • 30 € par semaine ou de 80 € pour un séjour.  
 • par chèque à l'ordre de l'UFCV en espèces ou par chèque vacances ANCV.  
 • A réception de facture, • Bons vacances CAF acceptés.  
 • Annulation :  
 • Toute semaine annulée ne sera remboursée que sur présentation d'un justificatif • Toute journée d'absence ne pourra être déduite de la facturation (soit par semaine).

# Inscription

## Réunion d'information

pour les jeunes et les parents  
 le mercredi 21 mai à 19h30  
 Salle Henri Brouillard à Pont-Réan

Cocher la ou les semaines souhaitées, les bivouacs ou le séjour.

Accueil à la semaine

Semaine	Tarifs indicatifs (tarif de base)	Montant
Semaine 1 du 7 au 12/07	Char à voile, baignade, beach sports	
Semaine 2 du 15 au 18/07	« Journée fan »	
Semaine 3 du 21 au 25/07	City game	

Bivouacs

Jour	Tarif indicatif 2013	Montant
Jeudi 10 juillet	Tarif indicatif 2013 : 5,50 €	
Jeudi 17 juillet	Tarif indicatif 2013 : 5,50 €	
Jeudi 24 juillet	Tarif indicatif 2013 : 5,50 €	

Séjours - 4 jours

Séjour	Tarifs indicatifs (tarif de base)	Montant
Séjour 1 du 7 au 11/07	Tous à l'eau	
Séjour 2 du 15 au 18/07	Raid sport et nature	
Séjour 3 du 21 au 25/07	Voyage en péniche	

## Règlement

Frais de dossier par famille	5€	<input checked="" type="checkbox"/>	5€
<b>Total</b>			

\*Tarifs indicatif 2013 - ils seront réactualisés pour l'année 2014 :

Tranches	Quotient	Tarifs semaine	Tarifs séjours
T1	≤ 161	41,25 €	93,25 €
T2	162 - 819	46,75 €	105,75 €
T3	820 - 1877	49,25 €	112,25 €
T4	> 1877	55,00 €	124,00 €



## ACCUEIL DE LOISIRS « LES BRUYERES » Année 2014-2015

### Démarches d'inscription de l'été 2014

1. RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION (pour les adhérents en cours) : du 12 mai au 30 mai 2014 :  
(Et du 10 juin au 27 juin au regard du nombre de places restantes)

Venir au bureau avec : (Tous ces documents sont **obligatoires** !!!)

- Une photo d'identité pour le dossier
- Une photocopie des vaccins de l'enfant ou le carnet de santé
- Le numéro allocataire CAF ou MSA (selon votre régime)
- Un justificatif de domicile
- Un moyen de paiement (chèque, espèce, chèque vacances, chèque césus)

Attention tout dossier incomplet ne sera pas traité !

2. INSCRIRE LES ENFANTS SUR LES PLANNINGS DE JUILLET OU/ ET D'AOUT :  
(Même période que le renouvellement d'adhésion)

Donner les jours de présence des enfants qui seront fermes et définitifs. (Documents ci-joint)

Attention il ne pourra plus y avoir d'annulation, de reports ou changements dans les jours de présence (voir le règlement intérieur pour les différentes modalités).

3. NOUVEAUX ADHERENTS:

Elles s'effectueront à partir du 10 juin 2014 pour l'été et année 2014-2015 au regard du nombre de places disponibles.

4. HORAIRES D'OUVERTURE :

	Lundi 12/05	Mardi 13/05	Mercredi 14/05	Jeudi 15/05	Vendredi 16/05
Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	<b>Pas d'inscription</b>	9h00-12h00	9h00-12h00
A.M	14h00-18h00	14h00-18h00	<b>Pas d'inscription</b>	<b>Pas d'inscription</b>	14h00-18h00
Soir	<b>Pas d'inscription</b>	18h30-20h30	<b>Pas d'inscription</b>	18h30-20h30	<b>Pas d'inscription</b>
	Lundi 19/05	Mardi 20/05	Mercredi 21/05	Jeudi 22/05	Vendredi 23/05
Matin	9h00-12h00	9h00-12h00	<b>Pas d'inscription</b>	9h00-12h00	9h00-12h00
A.M	14h00-18h00	14h00-18h00	<b>Pas d'inscription</b>	<b>Pas d'inscription</b>	14h00-18h00
Soir	<b>Pas d'inscription</b>	18h30-20h30	<b>Pas d'inscription</b>	18h30-20h30	<b>Pas d'inscription</b>

- Le samedi 17 mai 2014 de 9h00 à 12 h00.

5. PAS D'INSCRIPTION PAR MAIL, COURRIER...

Les dossiers envoyés par mail ou par courrier ne seront pas traités.  
Seuls les dossiers remis en main propre seront pris en considération.

Association Loisirs et Culture

Les Mille Fossés 35310 BREAL SOUS MONTFORT – 02.99.60.42.01- [cvlb@wanadoo.fr](mailto:cvlb@wanadoo.fr)  
N° SIRET: 7775202300021

Code APE : 552 E



# Fonctionnement Annuel 2014-2015

Association  
Loisirs & Culture

## L'inscription administrative

Avant d'accueillir votre enfant au centre, il faudra tout d'abord fournir un certain nombre de documents, tel que :

- La Fiche d'inscription (fournie par le centre)
- Les différentes autorisations (avis, blog, ...)
- La photocopie des vacances
- Votre numéro d'allocataire CAF ou MSA
- Une attestation de domicile (elle vous est retournée)
- Un moyen de paiement pour régler les 50 euros d'adhésion ainsi que les 5 tickets obligatoires par enfant au moment de l'inscription.

Une fois l'inscription administrative effectuée, vous pourrez alors inscrire votre enfant par téléphone, vous trouverez ci-contre le calendrier de l'année.

Suivant l'inscription administrative, différents documents doivent vous être remis :

- Carte d'adhésion (elle est obligatoire pour les réservations de journées)
- Le fonctionnement annuel
- Les feuilles de réservations de journées selon la période d'inscription

Les différents modes de paiement :

- Chèque
- Espèces
- Chèque vacances (nous ne rendons pas le montant)
- Chèque cadeau (nous ne rendons pas le montant)
- Carte CAF (selon les temps libres)



### Les différents modes d'accueil

Les demi-journées pour les vacances :

- Heure de départ :** (matin)  
1/2 Journée avec repas : 13h à 14h  
1/2 Journée sans repas : 13h30 à 15h30
- Heure d'arrivée :** (soir)  
1/2 Journée avec repas : 13h30 à 15h  
1/2 Journée sans repas : 13h à 14h

Le « Mercredi » du mercredi

Un nouveau système sera mis en place à partir de septembre 2014. Un accueil uniquement pour le repas avec une inscription et une tarification spécifique sera possible uniquement à l'accueil des Bruyères. La prise en charge se fera à la sortie des écoles. Le tarif grand est en compte le transport, le repas et le temps d'accueil jusqu'à 14h00, celui-ci est de 6,50€.

Les horaires pour récupérer votre enfant sont extra :  
13h30 à 14h00 (leur tarif retenu en supplément vous sera demandé)

## Les réservations de journées par pré-inscriptions

Pour les mercredis : Les inscriptions se font à partir du 15/09.

- De septembre à octobre inscriptions à partir du 13-08-2014
- Pour les prochaines périodes les dates seront envoyées par mail quand le calendrier scolaire sera réactualisé

Aucune inscription n'est possible sans le règlement !  
Nous ne prenons pas les inscriptions ni par mail, ni par téléphone.

## Les communes



Retour de septembre 2014

### Fonctionnement des mercredis scolaires aux Bruyères

Les activités se déroulent aux « Bruyères ».  
Un message par Car est prévu à la sortie des écoles avec un animateur par école.  
Bruyères.  
Message de Nicole privée et publique

### Fonctionnement des mercredis scolaires aux Mardelles

Les activités se déroulent aux « Bruyères ».  
Un message par Car est prévu à la sortie des écoles de Mardelles avec un animateur par école.  
Mardelles.  
13h30 : Givray  
13h45 : Chesnoy  
13h00 : Domméville

### Les horaires d'accueil pour les Mercredis

- Aux Bruyères :**  
Les mille Fossés 35310 Bréal sous Montfort  
13h30 - 17h00 à 19h00
- A Mardelles :** Ecole de la Chesnoy  
17h30 - 19h00
- A Bréal :** Ecole publique maternelle  
17h00 - 19h00

### Fonctionnement des mercredis scolaires aux Bréal, Lassy, Givray

L'accueil pour ces deux communes se fera à Bréal dans l'école maternelle publique uniquement le mercredi. Un message en Car est prévu à la sortie des écoles où un animateur prendra les enfants, le car amènera les enfants à Bréal.  
Il n'y aura pas de retour en car le soir sur Givray ou Lassy, les enfants sont à récupérer sur Bréal.

**Important :** Le tarif pour les mercredis scolaires est identique pour toute les communes soit 9 € (il comprend : l'accueil, le transport, le repas, les activités)

## Tarification pour les VACANCES

**Bréal**  
La journée complète : 14€  
La demi-journée avec repas : 8,50€  
La demi-journée sans repas : 5,50€  
Le quotient familial est calculé à l'inscription et ne peut être changé en cours d'année.

**Mardelles, Contré**  
La journée complète : 14,50€  
La demi-journée avec repas : 9€  
La demi-journée sans repas : 6€  
Le quotient familial est calculé lors de l'inscription pour l'été 2014.  
Pour les familles qui bénéficient d'une aide au revenu des communes scolaires, votre quotient sera recalculé en septembre 2014.

**Bréal, Lassy, Givray**  
La journée complète : 14,50€  
La demi-journée avec repas : 9€  
La demi-journée sans repas : 6€  
Le quotient familial est calculé à l'inscription et ne peut être changé en cours d'année.

Les tarifs utilisés ci-contre sont applicables qu'il s'agisse d'un nombre CAF ou MSA

Pour tout renseignement concernant la tarification, merci de contacter Martine au : 02 99 80 42 01

## Le règlement intérieur

L'accueil de loisirs est ouvert tous les mercredis (sauf mercredi scolaire) à partir du 03 septembre 2014. Avec que toutes les vacances scolaires (sauf jour férié). Le centre est intercommunal et associatif avec un projet pédagogique à votre disposition.

Nous fonctionnons par pré-inscriptions et le règlement des journées est à faire lors de cette inscription.

Nous sommes sous le règlementation « jeunesse et sports » et de ce fait nous pouvons accueillir :

- 95 enfants moins de 6 ans et
  - 85 enfants plus de 6 ans
- Pour l'accueil de Bréal nous sommes à :
- 52 enfants moins de 6 ans
  - 48 enfants plus de 6 ans

### Les horaires d'accueil pour les Vacances

- Aux Bruyères :** Les mille Fossés 35310 Bréal sous Montfort  
7h30 à 9h00 - 17h00 à 19h30
- A Mardelles :** Ecole de la Chesnoy  
7h30 à 9h00 - 17h30 à 19h30
- A Bréal :** Au complexe sportif Colette Beson  
7h30 à 9h00 - 17h30 à 19h30

## Les différentes tranches d'âges

Les 3/4 ans : Petits Loups & Moutons  
Seraient en salle verte

Les 5 ans : Les Timin  
Seraient en salle bleue

Les 6/7 ans : Loulou & Robinson  
Seraient en salle hérisson

Les 8 ans et plus : Les Ours  
Seraient en salle jaune

Les tranches d'âges citées ci-contre sont indicatives durant les vacances et peuvent varier (selon les effectifs)



## Important !!!

Nous ne renouvons pas et ne reportons pas les journées sauf sous les conditions suivantes :

- **Maladie :** Un certificat devra nous être transmis dans un délai maximum de 5 jours à compter du jour de l'absence (si le délai est dépassé votre journée sera perdue)
  - **Par des raisons professionnelles :** Nous vous demandons une attestation employeur nous indiquant la raison de ce changement (RTT, emploi du temps chargé), celle-ci devra nous être fournie sous un délai de 5 jours à compter l'absence
  - **Autres raisons :**
    - Un parent en arrêt maladie (une copie de l'arrêt vous sera demandé sous 5 jours)
    - Une situation de chômage ou interim (voir avec Martine ou Caroline)
    - La perte d'un proche, un acte de décès sera à fournir sous 5 jours
- Merci dans tous les cas de bien vouloir nous écrire rapidement au 02 99 80 42 01 ou sur [cvb@lbc.fr](mailto:cvb@lbc.fr)

Association  
Loisirs & Culture

Centre Les Bruyères  
Les mille Fossés  
35310 Bréal sous Montfort  
☎ : 02 99 80 42 01  
cvb@lbc.fr (Secrétariat)  
cvb@wanadoo.fr (Mr Zely)



### Les horaires de bureau hors vacances scolaires :

Lundi : 9h-12h et de 14h-18h  
Mardi : Fermé  
Mercredi : 10h-12h et de 15h à 18h30  
Jeudi : Fermé  
Vendredi : 14h-18h30  
Merci d'appeler avant de venir afin de vous assurer de la présence d'une personne.

Si votre enfant est récupéré par un tiers, un pièce d'identité lui sera demandé.

L'accueil de loisirs sans hébergement est créé par la caisse d'allocations familiales d'Ille et Vilaine, le conseil général d'Ille et Vilaine, les communes de Bréal, Mardelles, Bréal, Lassy, Givray, Contré et par la communauté de communes de Brocéliande

## Quelques infos pratiques sur l'association

L'accueil de loisirs des Bruyères, géré par des bénévoles, est associatif et adhérent à l'ULF CV. Vous pouvez rejoindre l'équipe des bénévoles et participer aux réunions ainsi qu'aux journées de bénévoles.

### Le centre organise toute l'année :

- Un accueil de loisirs intercommunal
- Des centres de vacances et camps durant l'été
- Des cours de théâtre et de guitare
- Des journées nature
- Des stages et séminaires de formation continue
- Des classe de découverte en séjours de plusieurs jours, classe du département d'Ille et Vilaine et de l'extérieur
- Le centre équestre est indépendant de l'accueil de loisirs des Bruyères

Le centre propose aussi des locations de salles ou de chambres pour divers publics, familles, associations, groupes, dans le cadre de repas, de mariages de communions, d'anniversaires...



## FÊTE INTERCOMMUNALE DE LA MUSIQUE

Envie de participer !  
La prochaine Fête intercommunale de la musique se déroulera le  
Samedi 14 juin 2014 à partir de 18 H à Saint-Senoux.

Appel aux musiciens

### NOUS RECHERCHONS :

- des musiciens, seuls ou en groupe,
- des bénévoles.

Vous désirez participer à cette journée festive, aux préparatifs ?

**Contactez Musicole**  
**Ecole intercommunale de musique**  
**Vallons de Haute Bretagne Communauté**  
**24, rue du commandant Charcot à Guichen**  
**Tél : 02 99 57 36 97**  
**accueil.musicole@vallonsdehaute bretagne.fr**



## PIJ



### • Bourse Initiatives Jeunes

Envie de monter un projet culturel ? De voyager ? De mettre en place de belles initiatives sur la commune ? La solution est à deux pas de chez vous avec la Bourse Initiatives Jeunes.

#### Comment ça marche ?

Le dispositif « Bourse Initiative Jeunes » mis en place par Vallons de Haute Bretagne Communauté s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans habitants sur le territoire. Elle apporte une aide financière ainsi qu'un accompagnement pour la réalisation de son projet. Les démarches sont simplifiées et faciles d'accès.

Depuis 5 ans, la bourse a permis aux jeunes de monter leurs actions culturelles (théâtre, cinéma, musique, spectacle de rue) et sportives (vélo). Elle a aussi aidé de nombreux départs en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique.

Reunan Girard, animateur du Pij, accueille les jeunes et les accompagne sur ce dispositif.

### • Les nouvelles des nocturnes

Porté par Vallons de Haute Bretagne Communauté, le Point Information Jeunesse (PIJ) pilote les Nocturnes en partenariat avec les espaces jeunesse Léo Lagrange et UFCV du territoire, et en lien très étroit avec les bénévoles.

Chaque saison, les Nocturnes rassemblent les publics autour d'événements culturels, artistiques, sportifs et ludiques. Les artistes amateurs locaux sont sollicités pour se représenter sur scène, accompagnés par des artistes ou des intervenants professionnels.

#### Les nocturnes en chiffres

Depuis 2012, les 6 nocturnes ont accueilli plus de 1 000 personnes. 122 bénévoles ont participé au bon déroulement de chaque soirée sur des postes très







variés (programmation, animation, communication, technique, accueil,...). 106 jeunes ont pu se représenter sur scène ou faire découvrir leur sport et leur passion.

A chaque nocturne, nous explorons un domaine artistique et culturel différent (musiques électroniques, cultures urbaines, sports de glisse, jeu vidéo, théâtre d'improvisation,...). En amont des soirées, les jeunes s'initient à différentes pratiques artistiques (scratch, mix, breakdance, beat-box, sérigraphie, graff,...).



### Deviens bénévole en 2014

Pour 2014, Vallons de haute Bretagne Communauté affirme sa volonté de poursuivre cette belle aventure. Pour mener à bien ce projet, nous souhaitons nous appuyer sur le réseau actif des partenaires locaux, les jeunes, mais également sur les bénévoles, les parents, les adultes qui souhaitent accompagner et soutenir ce projet.

Le prochain rendez-vous est pris pour les 24 et 25 octobre 2014. Si vous souhaitez consacrer un peu de votre temps, vous investir dans ce projet et aider à l'organisation. Il y a de nombreuses façons de participer (programmation, communication, décoration,...). Chaque commission réunit des bénévoles et des animateurs, en lien avec des professionnels.

La commission communication a déjà débuté et fera les choix de supports, de charte graphique, la création du logo, les liens avec les médias,... Avis aux amateurs, aux étudiants ou jeunes diplômés et aux professionnels souhaitant partager leurs expériences...

C'est le moment de passer à l'action !

Reunan GIRARD,  
Animateur du Point Information Jeunesse  
Tél. : 02 99 52 08 91 - 06 88 01 15 59



**Contact bénévolat :**  
**Reunan au 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59**

**Point Information Jeunesse**  
**26 rue du commandant charcot à Guichen**  
**Animateur : Reunan**  
**Mercredi : 9h-13h et 14h-18h**  
**Jedi : 16h-18h**  
**Vendredi : 14h-19h**

**Tél : 02 99 52 08 91 ou 06 88 01 15 59**

**Mail : reunan.girard@vallonsdehautebretagne.fr**

**Blog : www.ij-bretagne.com/guichen**

## MUSICOLE

**Portes Ouvertes Musicole**  
**Samedi 14 juin de 9h30 à 12h30 et**  
**Mercredi 18 Juin 2014 à partir de 14 H**

Profitez des « Portes Ouvertes » de l'école intercommunale de musique de Vallons de Haute Bretagne pour rencontrer les professeurs, découvrir les instruments et assister à des mini-concerts proposés par les élèves !

En cas de « coup de cœur » pour un instrument, il sera possible de s'inscrire...

**Pour tous renseignements : Tél : 02 99 57 36 97**  
**Courriel : [accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr](mailto:accueil.musicole@vallonsdehautebretagne.fr)**



## Communiqué du Pays de Vallons de Vilaine

Guide des produits locaux en circuits courts en Pays des vallons de Vilaine  
Une cinquantaine d'agricultrices et d'agriculteurs commercialisent leurs produits sur le pays en circuits courts. Toute l'année, des producteurs locaux vous proposent leurs produits à la ferme, en livraison ou sur les marchés. Retrouvez-les dans le guide Produits locaux en circuits courts et dans l'annuaire des associations et des entreprises sur le site internet de votre commune.

Consommer local, c'est :

- Acheter un produit frais et de saison
- Connaître l'origine du produit
- Echanger avec les producteurs
- Favoriser l'emploi local et l'agriculture paysanne.



# LA VIE ASSOCIATIVE

## CLUB DES AJONCS DE LASSY

- Manifestations de mars à septembre 2014 :

- 1 – Club tous les **2, 4 et 5 jeudi du mois** (belote, palets, marche suivi du goûter)
- 2 – Anniversaires le **dernier jeudi du mois**
- 3 – Repas annuel du Club **le jeudi 15 mai 2014**
- 4 – Sortie Fête de l'Amitié GEMOUV 35 **le mardi 17 juin 2014** à La Pénrière à Saint Didier
- 5 – Sortie plein air – restaurant **le jeudi 19 juin 2014**
- 6 – Concours cantonal de Palets **le lundi 23 juin 2014**
- 7 - Sortie plein air – restaurant **le jeudi 17 juillet 2014**
- 8 – Concours cantonal de Palets **le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2014**

Club des Ajoncs  
de Lassy



## LE PONT DE PIERRE

L'association organise pour son **30<sup>ème</sup> anniversaire un rallye pédestre le samedi 14 juin 2014**. Venez nombreux et pour y participer un bulletin d'inscription est joint dans ce bulletin. Alors, à vous de jouer !!



30<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DU PONT DE PIERRES EN 2014

# LASSY

## RALLYE PEDESTRE

### SAMEDI 14 JUIN 2014

DÉPART DE 13 H 00 À 14 H 00 / SALLE J. LEGENDRE, RUE LA MAIRIE

**DES ENIGMES !**

**DES ETAPES LUDIQUES !**

**DES SURPRISES !**

**DES JEUX !**



**PRIX DE L'INSCRIPTION :**  
**4 € / ÉQUIPE**

AVEC L'ASSOCIATION « LE PONT DE PIERRES »  
CONTACT : MONIQUE VIGNE  
02 99 14 26 44 / 06 28 84 14 41





**Samedi  
7 juin**

**de 15h à 1h  
Place Saint-Martin**

# Lassy Les Arts 2 Rues

Repas  
«Feijoada»  
avec  
Cabaret  
brésilien  
à partir de  
19h30

clowns, ventriloque,  
magiciens, danseuses,  
capoeira, musiciens,  
**18h30 CARNAVAL BRESILIEN**  
venez défiler avec  
la troupe **LIBERTAÇÃO**

[www.lassy35.fr](http://www.lassy35.fr)

• **Entrée GRATUITE** • **Restauration sur place** • **Repas du soir sur réservation**

Evènement culturel organisé par :

